



UNION INTERPARLEMENTAIRE
118^{ème} Assemblée et réunions connexes
Le Cap (Afrique du Sud), 13 - 18 avril 2008



Assemblée
Point 2

A/118/2-P.9
13 avril 2008

**EXAMEN DE DEMANDES EVENTUELLES D'INSCRIPTION
D'UN POINT D'URGENCE A L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE**

**Demande d'inscription d'un point d'urgence à
l'ordre du jour de la 118^{ème} Assemblée de l'Union interparlementaire
présentée par la délégation du Sénégal**

En date du 13 avril 2008, le Secrétaire général a reçu du deuxième Vice-Président du Sénat sénégalais une demande d'inscription à l'ordre du jour de la 118^{ème} Assemblée d'un point d'urgence intitulé :

"Les propos d'un parlementaire hollandais tendant à blasphémer l'Islam dans un contexte mondial où le dialogue islamo-chrétien est en voie de devenir réalité".

Les délégués à la 118^{ème} Assemblée trouveront en annexe le texte de la communication par laquelle cette demande a été présentée (Annexe I), ainsi qu'un mémoire explicatif (Annexe II) et un projet de résolution (Annexe III) à l'appui.

La 118^{ème} Assemblée sera appelée à se prononcer sur la demande de la délégation du Sénégal le lundi 14 avril 2008.

Aux termes de l'Article 11.1 du Règlement de l'Assemblée, "tout Membre de l'Union peut demander l'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée. Pareille demande doit être accompagnée d'un bref mémoire explicatif et d'un projet de résolution qui définissent clairement la portée du sujet visé par la demande. Le Secrétariat communique d'urgence à tous les Membres la demande et les documents qui l'accompagnent".

De plus, l'Article 11.2 du Règlement de l'Assemblée dispose que :

- a) une demande d'inscription d'un point d'urgence doit porter sur un événement majeur de portée internationale sur lequel il paraît nécessaire que l'UIP prenne position. Pour être acceptée, pareille demande doit obtenir en sa faveur les deux tiers des suffrages exprimés;
- b) l'Assemblée ne peut inscrire à son ordre du jour qu'un seul point d'urgence. Si plusieurs demandes obtiennent la majorité requise, celle ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages positifs est acceptée;
- c) les auteurs d'au moins deux demandes d'inscription d'un point d'urgence peuvent regrouper leurs propositions de manière à n'en présenter qu'une, pour autant que les propositions initiales portent sur le même sujet;
- d) le sujet d'une proposition retirée par ses auteurs ou rejetée par l'Assemblée ne peut figurer dans le projet de résolution concernant le point d'urgence, à moins d'être précisément mentionné dans la demande et dans le titre du sujet adopté par l'Assemblée.

**COMMUNICATION ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR
LE DEUXIEME VICE-PRESIDENT DU SENAT SENEGALAIS**

Le Cap, le 12 avril 2008

Monsieur le Secrétaire général,

Le Parlement sénégalais voudrait saisir cette occasion pour demander l'inscription d'un point d'urgence intitulé comme suit :

"Les propos d'un parlementaire hollandais tendant à blasphémer l'Islam dans un contexte mondial où le dialogue islamo-chrétien est en voie de devenir réalité".

Le Sénégal assure la présidence de l'Organisation de la Conférence islamique pour une durée de trois ans.

En vous remerciant à l'avance, nous vous prions d'accepter, Monsieur le Secrétaire général, l'assurance de notre sincère considération.

(Signé)

Boubacar THIOUBE
Deuxième Vice-Président
du Sénat sénégalais

**LES PROPOS D'UN PARLEMENTAIRE HOLLANDAIS TENDANT A BLASPHEMER L'ISLAM DANS UN
CONTEXTE MONDIAL OU LE DIALOGUE ISLAMO-CHRETIEN EST EN VOIE DE DEVENIR UNE REALITE**

Mémoire explicatif présenté par la délégation du Sénégal

Le Parlement sénégalais condamne les propos blasphématoires d'un parlementaire hollandais à l'endroit de l'Islam et s'en indigne. Ce parlementaire mal intentionné et indigne à cet égard méconnaît l'Islam en général et le Coran en particulier. Ses propos prouvent une fois encore que, quelque part dans le monde, des individus cherchent à discréditer l'Islam. L'Islam est une religion de paix, de fraternité, de solidarité et de tolérance.

La Conférence Islamique vient de tenir son onzième sommet à Dakar les 12, 13 et 14 mars 2008. Ce sommet a connu une réussite totale et une participation record, avec la présence de tous les pays de la Ummah Islamique, du Secrétaire général de l'ONU, du Secrétaire général de la Ligue arabe, et de représentants de l'Union africaine et de toutes les organisations internationales. Le Président du Sénégal, M^e Abdoulaye Wade, a été élu pour un mandat de trois ans à la tête de l'OCI.

C'est la raison pour laquelle le Parlement sénégalais en particulier et le peuple sénégalais en général condamnent vigoureusement les déclarations de ce parlementaire hollandais, indigne représentant de son peuple. Heureusement, le Gouvernement et le peuple hollandais se sont démarqués de ces propos diffusés sur l'Internet par ledit parlementaire, dépourvu de probité morale.

Le dialogue islamo-chrétien constitue aujourd'hui une préoccupation réelle dans le concert des Nations Unies.

C'est pourquoi, au nom du droit à la différence, du respect de la liberté de religion, de la liberté de conscience et de la tolérance, le Parlement sénégalais condamne énergiquement les propos de ce parlementaire hollandais.

**LES PROPOS D'UN PARLEMENTAIRE HOLLANDAIS TENDANT A BLASPHEMER L'ISLAM DANS UN
CONTEXTE MONDIAL OU LE DIALOGUE ISLAMO-CHRETIEN EST EN VOIE DE DEVENIR UNE REALITE**

Projet de résolution présenté par la délégation du SENEGAL

La 118^{ème} Assemblée de l'Union interparlementaire,

- 1) *consciente* que la communauté internationale préconise le dialogue islamo-chrétien,
- 2) *ayant à l'esprit* la liberté et le respect dû aux religions de l'humanité,
- 3) *consciente* du droit à la différence,
- 4) *considérant* les propos blasphématoires d'un parlementaire hollandais à l'égard de l'Islam diffusés sur l'Internet,
- 5) *considérant* que ce parlementaire méconnaît l'Islam et cherche à créer une tension entre les religions,
- 6) *sachant* que l'Islam est une religion de paix, de fraternité, de solidarité et de tolérance,
 1. *condamne* sans réserves les propos du parlementaire hollandais en question;
 2. *salue* la position du Gouvernement hollandais qui s'est démarqué des propos de ce parlementaire;
 3. *exhorte* les parlementaires épris de paix, de justice et de solidarité à œuvrer pour la fraternité entre les religions;
 4. *affirme* sa solidarité avec la Ummah Islamique, victime de ces propos malveillants.